







Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE R. MORIN.

Par jugement en date du 18 février 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur E. Morin, négociant, demeurant à Saumur, rue Pavée, en état de faillite ouverte.

L'ouverture de la faillite a été provisoirement fixée au 18 février 1884.

Juge-commissaire: M. Prosper REGNARD.

Syndic-provisoire: M. DOUSSAIN.

Pour extrait:

Le greffier,

L. BONNEAU.

(131)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, 39, rue de Bordeaux,

Avec écurie, remise et beau jardin.

S'adresser à M. A. ROUSTRAUX, rue de Bordeaux, 39. (45)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

PAR SUITE DE DÉCÈS

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 3 mars 1884, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

**Un FONDS de Commerce**

EN PLEINE PROSPÉRITÉ

Dépendant de la succession de M. Bignon, exploité à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 74, pour la fabrication et la vente des

**ARTICLES DE CAVES**

Mise à prix: 24.000 fr.

L'adjudicataire sera tenu de prendre les marchandises existant en magasin, lors de l'entrée en jouissance, pour leur valeur fixée approximativement à 40.000 francs.

S'adresser, pour tous renseigne-

ments, à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etudes de M<sup>es</sup> MOUGAULT et BLIN, agréés au Mans, et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**VENTE**

Par adjudication,

Le samedi 23 février 1884, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC,

**DE 100 OBLIGATIONS Au Porteur**

De la Société anonyme des Filatures et Corderies de l'Ouest.

Mise à prix des 100. . . 500 fr.

Consignation pour enchérir. . . 500 fr.

L'adjudication aura lieu aux requête, poursuite et diligence des époux CRUCHET-FALQUE, de Bagnoux, ayant pour agréé M<sup>e</sup> MOUGAULT, en présence ou

lui dûment appelé de M<sup>e</sup> BLIN, agréé au Mans, liquidateur de la société, Et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce du Mans, le 27 novembre 1883.

S'adresser, au Mans, aux agréés, et, à Saumur, à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 59.

S'adresser au notaire. (85)

**A VENDRE**

**AVOINE PROLIFIQUE**

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

Saumur, imprimerie P. GODET.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**MAISON**

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

M. RENÉ ROUSSEAU, 16, rue Beaurepaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il continue à recevoir, de ses marchands de Normandie et de Bretagne, des cidres de 1<sup>re</sup> qualité pouvant être vendus à des prix modérés. (130)

Une ancienne Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à l'Inspecteur, hôtel de Londres, Saumur. (130)

## MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR, 28, Rue de la Tonnelle, SAUMUR

# ACTUELLEMENT

Et pour être continuée jusqu'au 31 MARS, a lieu la Mise en Vente Spéciale de

# Blancs

## MÉRINOS ET CACHEMIRES NOIRS

Soieries noires — Lainages unis et façonnés couleurs — Moires pour Jupons — Piqué molletonné — Coton écri — Madapolam — Corsets — Rubans — Parapluies — Lingerie — Trousseaux — Dentelles, etc., etc.

Par notre travail persévérant, nous avons réussi à grouper autour de nous une Clientèle nombreuse. — Par notre goût et nos assortiments, nous avons su nous attacher la femme Élégante. — Par notre système de **VENTE A BON MARCHÉ** appliqué à tous les Tissus, nous avons attiré la femme économe de la Ville et de la Campagne.

Et c'est ainsi que nous sommes devenus les Magasins les plus en Renommée de toute la Région.

« C'est nous qui, par nos Combinaisons Industrielles, sommes arrivés à offrir presque pour rien — les Cachemires et les Mérinos noirs — les Flanelles — les Calicots — les Cotonnades — les Nouveautés pour Robes — les Rubans — les Corsets — les Parapluies — le Linge confectionné et la Lingerie. »

Enhardis par le succès et stimulés par le désir de faire mieux et plus grand, nous n'avons point voulu nous en tenir là. — Dès cette Saison, nous avons dirigé nos efforts vers des Articles d'un Ordre plus élevé, comme les Soieries — les Velours — les Dentelles — les Lainages blancs pour Robes de Mariées — les Lainages Riches pour Robes de cérémonie — les Châles Tapis, etc. — Dans l'intérieur d'une Notice, que nous avons fait remettre par notre Caisse au domicile de toutes nos Clientes, nous présentons de très-Jolies occasions en compagnie de nouvelles affaires avantageuses en Tissus de première nécessité.

Par cet abaissement Général du Prix de tous les Objets servant à l'habillement de la Femme et de l'Enfant, nous atteindrons ce double but que nous poursuivons résolument :

« Permettre à tout le monde de se donner l'agrément du Luxe, tout en réalisant de sérieuses économies dans la dépense. »

Voilà l'OEuvre du nouveau Commerce qui nous a été indiquée dans le milieu si moderne des Grandes Maisons de Nouveautés où nous avons longtemps vécu.

MAGASINS DU PRINTEMPS.

NOTA. — Toutes les Dames Clientes du Printemps ont dû recevoir la Notice contenant Echantillons de nos principales Occasions en Blancs de Coton — Flanelles — Cotonnades — Soieries — Châles et Lainages, etc. — Les Clientes qui ne l'auraient pas reçue et les autres Dames qui désireraient l'avoir, sont priées de la réclamer à notre Caisse, où une grande quantité a été mise à leur disposition.

Tous les Tissus que nous annonçons et qui sont vendus fort au-dessous de leur valeur réelle — sont réunis et forment, soit dans les Étalages, soit sur le trottoir devant les Magasins — un Groupe prodigieux, tout étiqueté, où les Dames peuvent choisir à leur aise et constater que plus que jamais la Maison du Printemps

**MARCHE TOUJOURS EN AVANT.**

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.